

Les frontières de l'économie sociale se sont-elle déplacées ? Have the boundaries of the social economy shifted?

Jean-François Draperi

Numéro 319, janvier 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1020801ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1020801ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Draperi, J.-F. (2011). Les frontières de l'économie sociale se sont-elle déplacées ?
Revue internationale de l'économie sociale, (319), 4-5.
<https://doi.org/10.7202/1020801ar>

Tous droits réservés © Recma, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LES FRONTIÈRES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE SE SONT-ELLES DÉPLACÉES?

Les travaux présentés lors du XXIII^e colloque de l'Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale (Addes), tenu le 9 novembre 2010, nourrissent le dossier de ce numéro 319. Jacques Defourny et Marthe Nyssens présentent les conceptions de l'entrepreneuriat social et de l'entreprise sociale aux Etats-Unis et en Europe. Ils soulignent qu'aux Etats-Unis les acteurs privés occupent le terrain de ce type d'entreprise selon un mode entrepreneurial et marchand. En Europe au contraire, les entreprises sociales sont soutenues par des politiques publiques en faveur de populations marginalisées ou vulnérables. Chaque situation connaît ses forces... et ses risques.

David Hiez et Rémi Laurent interrogent le lien juridique entre l'ESS et l'intérêt général : la mutualité de santé comme les associations sanitaires et sociales ont un lien fort avec l'intérêt général ; la majorité des associations représentent des intérêts collectifs – privés –, mais poursuivent une activité d'intérêt général ; les coopératives occupent des situations plus diversifiées. La question est complexifiée par la variabilité de l'acception de l'intérêt général par les pouvoirs publics. Pour dépasser cette difficulté, les auteurs proposent une voie stimulante susceptible de vitaliser l'économie sociale elle-même.

Nadine Richez-Battesti, Francesca Petrella et Ekaterina Melnik explorent la qualité de l'emploi dans l'économie sociale et solidaire. Les auteures proposent une revue de la littérature ainsi qu'un indice, constitué à partir de huit indicateurs, qui confirme l'hétérogénéité des situations. On peut toutefois mettre en évidence l'impact des modèles de gouvernance de l'ESS – particulièrement l'importance de la double qualité. Modèle qui, pour être vertueux, n'en présente pas moins des failles, comme la relative faiblesse du dialogue social : un chantier essentiel, à côté de celui qui permettrait de dépasser les limites de l'approche statistique, par exemple à travers le recueil de données qualitatives.

C'est précisément une recherche de terrain sur la représentation du personnel qu'ont effectuée Nathalie Delvolvé et Stéphane Veyer à Coopaname, la coopérative d'activités et d'emploi (CAE) de Paris dont ils sont associés. L'innovation étudiée est remarquable. Dans leur forme initiale, les CAE sont des entreprises collectives qui constituent une alternative à l'entreprise individuelle en permettant l'exercice personnel d'un métier dans un collectif sous un statut de salarié. Ces coopératives ont d'abord associé des activités (coopératives d'activités...) avant d'associer des personnes (... et d'emploi). Elles définissent aujourd'hui des mutuelles de travail qui ambitionnent de « réinscrire le travail autonome dans le droit du travail ».

Ce travail de fond permet de situer les institutions de représentation du personnel dans un nouveau projet : créer une forme *sui generis* d'entreprise d'économie sociale. Une refondation qui va contre la spécialisation constante des formes juridiques.

L'étude exploratoire sur les entreprises sociales et l'entrepreneuriat social en Grande-Bretagne de Maïa Souviron complète notre dossier. Sa contribution permet de comprendre l'extraordinaire essor des entreprises sociales au cours des cinq dernières années. Soulignant d'une part l'absence de principes démocratique dans les *community interest companies* (CIC), à la différence des Scic françaises, et d'autre part la mise en avant de la figure de l'entrepreneur, l'auteur montre comment cet essor joue paradoxalement contre les logiques collectives et d'entraide.

Les prix de l'Addes ont été remis cette année à Anne-Cécile Couailler pour son mémoire sur « Discours et enjeux autour du passage à l'Europe : la construction d'une notion européenne d'économie sociale » et à Florence Weber pour sa thèse intitulée « Entre idéal et expérience vécue : du concept de valeur de lien à son expression au sein des entreprises d'assurance mutualistes. Le cas du groupe Macif ».

Cette remise de prix fut l'occasion pour le président de l'Addes, Henry Noguès, de dessiner un panorama de la recherche en économie sociale, qui connaît une effervescence croissante. En témoigne, entre autres, la multiplication des colloques dont nos « Temps forts » se font l'écho trimestriellement.

L'un des traits frappants de ces travaux réside dans la place accordée à l'analyse des interactions avec le marché, les nouveaux types d'entreprise ou les politiques publiques. Pour heuristique qu'il soit, le passage d'une démarche scientifique qui s'inscrivait hier essentiellement dans les sciences normatives à une approche qui privilégie l'approche analytique – et fréquemment quantitative – n'est-il pas susceptible... de déplacer, à lui seul, les frontières?

Jean-François Draperi ●